Modalités projets coopératifs 2019-2020

L'objectif des projets coopératifs est d'appréhender la chaîne complète du besoin client à la réalisation. Pour mener à bien un projet, il est nécessaire de comprendre les besoins exprimés dans le sujet (sous la forme d'un cahier des charges), d'élaborer le projet, le réaliser, le confronter à l'utilisation, l'améliorer etc...

1) Le projet coopératif demande un travail en autonomie en plus des séances encadrées prévues dans l'emploi du temps :

- Le groupe, notamment par le biais du chef de projet, doit assurer son propre suivi et en rendre compte par le biais des fiches de suivi, qui seront vérifiées et participeront au calcul de la note finale de projet. Vous n'avez pas de supérieur hiérarchique mais un client, dont le nom vous sera fourni. Vous devrez lui demander des précisions sur le cahier des charges et négocier avec lui d'éventuelles modifications de ce dernier.
- Lors de chaque séance planifiée, vous pourrez poser des questions aux consultants qui seront présents. Il ne faut pas attendre que quelqu'un vienne s'inquiéter à votre place du déroulement du projet, sauf au moment de l'évaluer!
- Le client associé à un jury se pencheront sur l'état d'avancement de votre projet à mi-parcours et vous fourniront une note sur 4 points, dite de confiance, qui comptera dans la note finale du projet. La qualité du dispositif final délivré sera évaluée par un jury lors de la dernière séance planifiée, ce qui constituera une autre partie de votre note finale de projet.
- Certains sujets sont assez ouverts et peuvent être orientés de plusieurs façons. C'est à vous de déterminer la meilleure orientation et d'être apte à la justifier.

2) Le travail est à faire le plus tôt possible pour de multiples raisons :

- Approvisionnement en matériel géré par le client, avec des délais importants et des contraintes de coût.
- Délais de réalisation des cartes électroniques et des prototypes.
- Problèmes imprévus multiples.

3) Vous êtes responsable de toutes les orientations techniques prises :

- Vous pouvez demander conseil à qui vous voulez (notamment aux consultants présents pendant la séance), mais vous ne pourrez pas arguer d'un mauvais conseil reçu de qui que ce soit pour excuser une mauvaise piste suivie.
- Vous êtes seuls à décider de ce qui doit être fait mais si l'un de vos choix modifie le cahier des charges initial, vous devez obtenir l'accord préalable du client. Les consultants ne sont en aucun cas là pour vous donner la solution technique. Si vous avez un doute, consultez davantage, multipliez les avis...

4) Traçabilité du travail en ligne :

- Un journal de bord, sous la forme d'un ensemble de fiches de suivi, devra être tenu tout au long du projet. Après chaque séance, un compte-rendu (i.e. une fiche de suivi) du travail effectué et prévu pour la séance suivante doit être déposé sur l'espace de cours « Polytech App4 » dans le sous-répertoire du dossier de travaux « ProjetCo » correspondant à votre groupe, le jour même avant minuit.
- Ce journal de bord est destiné à vous aider à vous autogérer. Il permettra également aux consultants, en cas de difficultés importantes, d'analyser la situation et de pouvoir discuter avec vous en meilleure connaissance des causes des problèmes.

NOM Prénom:

Groupe (ex : A1, D3...) :

Date et signature précédées de la mention manuscrite : « j'ai pris connaissance des modalités cidessus »